

-> DDT

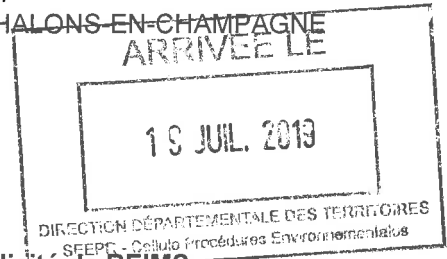
Le **12 JUL. 2019**

Préfecture de la Marne
ARRIVÉ LE

18 JUL. 2019

Secrétariat Particulier

**MONSIEUR DENIS CONUS
PREFET DE LA MARNE
PREFECTURE DE LA MARNE
1 RUE JESSAINT
CS 50431
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE**



Objet : Révision du règlement local de publicité de REIMS

**Pôle Services
Urbains**

Direction Voirie
Circulation et
Eclairages
Service Gestion du
Domaine Public et
Stationnement
Règlementé
Tél : 03.26.77.71.23
Fax : 03.26.77.81.15

Références
D-LV2019-3607

Affaire suivie par
Alain BERTOLOTTI

Tél. : 03.26.77.71.85
voirie-circulation@mairie-
reims.fr

Monsieur le Préfet,

Par délibération en date du 27 juin 2019, le conseil communautaire de GRAND REIMS a arrêté le projet de révision du règlement local de publicité de la ville de REIMS.

Conformément aux dispositions de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, vous êtes invité à exprimer un avis sur ce projet, cet avis étant réputé favorable s'il n'intervient pas dans les trois mois suivant la présente transmission du projet.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 581-14-1 du Code de l'Environnement, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Marne est également invitée à exprimer son avis, dans le même délai.

Je vous remercie donc de m'indiquer au plus tôt, la date de la commission réunie dans sa formation « publicité » afin que je puisse y participer.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma parfaite considération. *et la vôtre*

La Présidente,

Catherine VAUTRIN

P.J. : projet RLP arrêté